

BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE  
**Madame Bety WAKNINE**  
Directrice générale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/PFD/655127  
N/réf. : AA/AH/BXL22639\_621  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame la Directrice générale,

**Objet :** BRUXELLES. Avenue du Port, 23 / quai des Matériaux. Anciens Etablissements Ackermans. Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation et la réaffectation du bien ainsi que sur le remplacement du dépôt attenant par des gradins et un auvent.

*Dossier traité par S. Lagrillière - DU*

En réponse à votre courrier du 24 avril 2018 sous référence, nous vous communiquons l'avis rendu par la CRMS en sa séance du 9 mai 2018, concernant l'objet susmentionné.

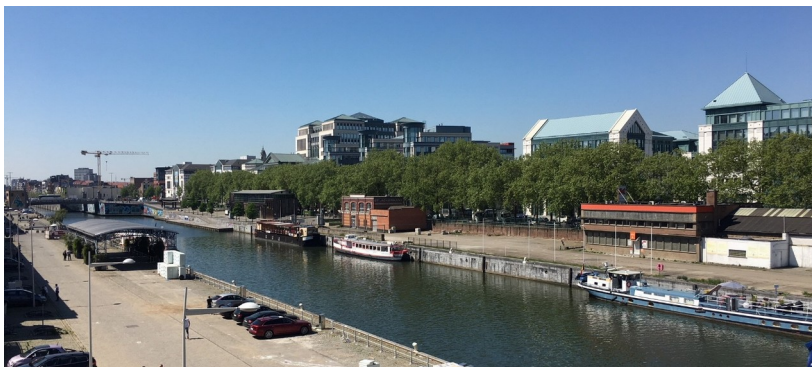


Photo CRMS

#### **LE PROJET ET SON CONTEXTE**

La demande concerne la rénovation de l'ancien pavillon Ackermans longeant le bassin Béco et sa reconversion en équipement de parc. Elle cadre dans le projet d'espace vert planifié sur le quai des Matériaux entre les ponts Saintelette et des Armateurs (projet porté par Beliris et Bruxelles Environnement – concours organisé en 2013). L'ensemble formé par le bassin, les quais des Matériaux et des Péniches ainsi que les constructions qui occupent les bords de l'eau, est inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région bruxelloise. L'avenue du Port est repris comme axe structurant au PRAS ; le quai des Matériaux y est aujourd'hui défini comme zone de parcs.

Le pavillon a été réalisé pour les établissements Ackermans - importateurs de matériaux de constructions depuis 1813 - probablement dans les années 1920 suite à l'ouverture du bassin Béco. Il s'agit d'un bâtiment industriel de taille modeste qui présente néanmoins un intérêt



historique et architectural important, comme témoin du riche passé portuaire et industriel de Bruxelles.

Cette construction en maçonnerie de briques se caractérise par un jeu de polychromie soignée de ses façades, par ses grandes fenêtres à arcs surbaissés ainsi que par les inscriptions et enseignes peintes sur les façades ainsi qu'en attique. Le pavillon est à la fois accessible par l'avenue du Port et par le quai situé en contrebas. Il a été augmenté en 1951 d'un hangar de moindre qualité architecturale.

*Photo CRMS*

Le projet porte sur la transformation du pavillon en local pour les gardiens et les jardiniers en charge au futur espace vert, le niveau inférieur restant accessible aux utilisateurs du parc (animation, horéca, ...). Il vise les interventions suivantes :

- rénovation intérieure du pavillon (façades récemment nettoyées),
- démolition de la dalle en mezzanine à l'intérieur et intégration d'un volume central détaché des façades, abritant les fonctions utilitaires,
- ouverture de baies vitrées supplémentaires dans la façade du rez-de-chaussée côté canal,
- démolition du dépôt remplacé par des gradins pour relier l'avenue du Port au quai, sous lesquels on prévoit des locaux poubelles et de stockage ainsi que des sanitaires publics,
- réalisation d'un auvent surplombant les gradins, conçu sous forme d'un parallépipède réalisé en maçonnerie de briques ajourée, reposant sur pilotis,
- fermeture de l'entrée qui donne sur l'avenue du Port.

#### **Avis CRMS**

La CRMS approuve les grandes lignes du projet. Elle ne s'oppose pas à la démolition de l'annexe du pavillon et ne formule pas de remarques particulières sur la réalisation des gradins et du nouvel auvent. La Commission insiste toutefois pour que les interventions sur le pavillon, élément patrimonial intéressant, soient effectuées selon les règles de l'art, en respectant les particularités des façades (différents types de brique et de joints). Pour garantir une certaine flexibilité dans l'usage du pavillon sur le long terme, il est également conseillé de conserver l'accès depuis l'avenue du Port.

La Commission attire aussi l'attention sur la présence du mur en brique avec sa balustrade qui délimite le quai et contre lequel se détachent les constructions portuaires. Elle recommande vivement d'intégrer la remise en état de cet élément historique dans la présente phase des travaux. Ceci afin d'assurer la cohérence visuelle entre le pavillon, le mur et le futur auvent, caractérisés par l'utilisation prédominante de la brique.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

Ch. FRISQUE  
Président f.f.